



ASSOCIATIF SOCIAL

## POLITIQUE SALARIALE 2017

La CFDT Santé Sociaux a proposé aux représentants employeurs des conventions collectives CCN 66, CHRS et CCN 65 la négociation d'un accord-cadre concernant l'utilisation du CITS, crédit d'impôt allégeant les taxes sur les salaires à hauteur de 4% jusqu'à 2,5 fois le SMIC.

Ce crédit d'impôt est l'occasion d'avoir enfin une véritable politique salariale dans ces conventions qui depuis des années voient la paupérisation de leurs salariés, à force d'enveloppes budgétaires ne permettant pas de couvrir l'augmentation du SMIC et d'absence d'augmentation de la valeur du point significative.

Aujourd'hui, les plus bas indices de ces conventions collectives sont en dessous du SMIC ! Pour la CFDT Santé Sociaux, cela est inacceptable !

**La CFDT Santé Sociaux revendique :**

- **Une augmentation de la valeur du point ;**
- **Une révision des indices permettant de placer tous les salaires au-dessus du SMIC ;**
- **Une part du CITS allouée à la négociation locale afin d'améliorer les situations particulières des salariés dans leurs établissements.**

ASSOCIATIF SOCIAL

29 MARS 2017

La CFDT Santé Sociaux souhaite que les marges de manœuvre budgétaires disponibles par ce crédit d'impôts soient utiles aux salariés, que ce soit en matière de politique salariale, d'emploi, de formation, d'amélioration de la qualité de vie au travail, etc...

La CFDT Santé-Sociaux veut que l'utilisation du CITS soit l'occasion de renforcer et développer le dialogue social en entreprise et demande à ses militants sur le terrain de se saisir de cette opportunité dès maintenant en demandant à leurs employeurs de leur rendre compte du montant de ce crédit d'impôt, de sa traçabilité dans les budgets et l'ouverture de négociation sur son utilisation.

La CFDT Santé Sociaux ne veut pas que ce crédit d'impôt vienne à l'avenir en déduction des crédits alloués aujourd'hui aux établissements du secteur. Elle veut pérenniser ce dispositif en rendant compte de son utilité pour le secteur de par la traçabilité de son utilisation.

La CFDT souhaite mettre employeurs et financeurs face à leurs responsabilités. Elle veut interroger par-là les employeurs quant à leur capacité d'engagement pour la pérennisation de ce secteur, et les pouvoirs publics sur le fait de savoir s'ils considèrent enfin que le secteur social et médico-social n'est pas qu'un coût mais une richesse pour notre société.

**#JeSuisUneRichesse**

---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
ET/OU D'ADHÉSION :**

**CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE  
ÉTABLISSEMENT :**

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR